

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 16 Décembre 2016

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 9 Décembre 2016 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 16 Décembre 2016 à 19H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET - FOURE - PELLERIN

Mrs. COCHELIN – FAUVEAU – FOUGEROL - LEHR - NURDIN

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

Mme LE CALVEZ à M COCHELIN

Mme MOROY à M NURDIN

Mme SAINT VAL à M FAUVEAU

Mme WYZLIC à Mme PELLERIN

M CHEVRON à M LEHR

M COMBE à Mme FOURE

M MARC à Mme BORGET

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES -VERBAUX DES VENDREDI 16 Septembre 2016 et 28 Octobre 2016 :

Pas de remarques. Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) FERMAGES :

Monsieur le Maire donne connaissance d'une part du nouvel arrêté ministériel du 13 juillet 2016 publié au journal officiel qui fixe l'indice national des fermages à 109.59 soit une baisse de 0,42% sur le montant des fermages payés l'an passé, et d'autre part de l'avis des parcelles faisant l'objet d'un dégrèvement au titre des intempéries 2016.

Comme tous les ans, il y a lieu de délibérer sur le montant des fermages correspondant aux locations des terres agricoles appartenant à la commune. Au-delà de la baisse de l'indice le conseil devra se déterminer sur la répercussion de la baisse des taxes foncières sur ces terres agricoles suite aux mauvaises conditions climatiques du printemps.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer pour 2016 l'indice 109.59 et de répercuter les dégrèvements sur les parcelles agricoles exploitées en 2016.

II) MISE EN NON-VALEUR TLE :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques demandant l'avis de la commune concernant l'admission en non-valeur de la Taxe Locale d'Équipement de la SCV Merboul Moulin XII pour un montant de 22 866 €.

Ce bâtiment dit des écuries est aujourd'hui propriété de la société le Moulin XII et exploité comme tel. Monsieur le maire propose d'émettre un avis défavorable à cette admission en non-valeur pour ce bâtiment qui est manifestement construit et propriété de la société Moulin XII.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable pour la mise en non-valeur de la taxe locale d'équipement due par le Moulin XII au titre de son permis de construire 33205DR003, au motif que ce bâtiment est propriété de la société le Moulin XII qui l'exploite.

III) ASSURANCE STATUTAIRE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

La commune a participé au marché public organisé par le centre de gestion concernant l'assurance statutaire pour le personnel communal titulaire dépendant de la CNRACL. Le centre de gestion a retenu Sofaxis associé à la CNP pour couvrir les absences pour raison maladie du personnel communal. Après étude, il s'avère que le contrat qui nous lie actuellement à la Cigac, filiale de Groupama, est plus intéressant que la proposition retenue par le centre de gestion. Pour mémoire, la proposition Sofaxis est à un taux de 4.95% de la masse salariale auquel s'ajoute 0.11% pour les frais du centre de gestion. Le contrat que l'on a actuellement avec la Cigac est à un taux de 4.90% pour les mêmes garanties. Dans les 2 cas de figure, ces taux sont garantis 4 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat statutaire avec la Cigac, filiale de Groupama.

IV) LOGEMENTS LOCATIFS : CHOIX DU BAILLEUR

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il a été présenté la proposition de deux bailleurs. Le conseil avait mandaté le Maire pour demander des précisions ainsi qu'une option pour la construction d'un bâtiment neuf à l'habitat drouais. Après être entré en contact avec ce bailleur, celui-ci retire son offre. Par ailleurs, il a été organisé une visite de bâtiments réalisés par la SA Habitat Eurélien, à Bû, Anet et Chérisy. La visite de ces bâtiments et notamment d'un appartement à Chérisy a permis une bonne évaluation de la qualité de la construction. Le conseil souhaite, avant de retenir le bailleur SA Habitat Eurélien, établir un cahier des charges sur la réalisation du bâtiment, qui sera proposé à ce bailleur.

V) MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC :

Notre contrat de maintenance avec la société Gedia est arrivé à terme il y a maintenant 1 an, mais, compte tenu de la durée de garantie des ampoules, il n'a pas été jugé nécessaire de lancer un nouvel appel d'offre, ce qui s'avérerait payant dans la mesure où nous n'avons eu que peu d'ampoules à changer. Maintenant il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer un nouvel appel d'offre auprès de prestataires assurant la maintenance de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager un appel d'offre pour la maintenance de notre réseau d'éclairage public.

VI) 2^{ème} DEMANDE DE FONDS DÉPARTEMENTAL DE PÉRÉQUATION :

Lors de la première demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation, nous avons obtenu le maximum de subvention attribué à notre commune, soit 24500€. Au titre de l'année 2016, Monsieur le Maire propose au conseil de faire une seconde demande pour les dernières factures d'investissement restantes, dans le cas où l'enveloppe attribuée au FDP ne serait pas épuisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à faire une deuxième demande de subvention au titre du fonds départemental de péréquation.

VII) MARCHÉ DE COMMANDE GROUPEE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ :

Monsieur le Maire donne la parole à M Fougerol qui présente la proposition du SDE pour réaliser un groupement de commande avec les communes qui le souhaitent pour lancer un appel d'offre pour la fourniture d'électricité aux bâtiments communaux dont la puissance à souscrire est inférieure à 36kVA.

La proposition du SDE engage les communes dans le choix in fine du fournisseur d'énergie. Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande proposé par le SDE.

INFORMATIONS :

Monsieur le Maire donne la parole à M Fougerol qui présente le bilan 2015 du SDE.

En l'absence de Mme Moroy, Monsieur le Maire présente le compte rendu de la dernière réunion de la commission déchet à laquelle participait Mme Moroy : Suite au dernier bureau exécutif, la commission a retravaillé ce dossier et abandonné l'idée d'une redevance spéciale forfaitaire pour les communes en optant pour une redevance calculée sur la quantité réelle de déchet, ce qui permettrait une hausse moins importante pour les communes.

Pour Sainte Gemme Moronval, le coût serait de l'ordre de 1222€, sur la base 1528 litres de déchets traités.

Cela correspond aux déchets générés par la location de la Maison de la culture, par l'Ecole et aux déchets divers récupérés sur le domaine public.

Monsieur le Maire rend compte de la dernière réunion du conseil communautaire du 12 décembre 2016, notamment les coûts d'utilisation d'une benne à ordures ménagères, de collecte par containers, des différents traitements des déchets, de la vente de composteurs...

TOUR DE TABLE :

M FOUGEROL fait le point sur Eure-et-Loir Numérique : la pose de la fibre optique sur la commune est prévue fin 2018. La cartographie peut être visionnée sur numerique28.fr

M FOUGEROL propose l'installation de jeux pour enfants au niveau de l'espace vert du bras d'eau, et demande quand le pavillon sera utilisé à des fins de garderie pour l'école.

Mme WYZLIC signale un manque d'efficacité du chauffage dans la salle de motricité de l'Ile aux enfants. Elle interroge sur la nécessité d'installer des détecteurs de CO2 et de fumée. Ceux-ci ne sont pas obligatoires car cet endroit n'est pas un lieu de sommeil.

Mme PELLERIN indique qu'une réunion de préparation pour la dictée du dimanche 5 février 2017 aura lieu un samedi matin début janvier : 7 ou 14 janvier 2017.

Fin de la séance à 21h40

M. COCHELIN

Mme BORGET

Mme FOURE

Mme PELLERIN

M FAUVEAU

M FOUGEROL

M. LEHR

M. NURDIN